

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE JEUDI 10 DECEMBRE A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 03 DECEMBRE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

29 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, CARRE, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO, DWERNICKI.

en exercice : 29

présents : 29

votants : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

O B J E T :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-41-3,

**Fusion de la
Communauté Urbaine
Nice Côte d'Azur et
de la Communauté
d'agglomération de la
Riviera Française –
Approbation du projet
de statuts de la
Communauté Urbaine
issu de la fusion.**

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2008 portant transformation de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur en Communauté Urbaine et adoption des statuts,

VU la délibération du 21 septembre 2009 de la Communauté d'agglomération de la Riviera française demandant sa fusion avec la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2009 fixant le projet de périmètre de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur résultant de sa fusion avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera française,

VU le projet de statuts annexé à l'arrêté précité,

VU la délibération du conseil municipal de ce jour approuvant le projet de périmètre de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur résultant de sa fusion avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera française,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le : 21/12/2009

Publié ou Notifié

le : 21/12/2009

CONSIDERANT que par délibération du 21 septembre 2009, la Communauté d'agglomération de la Riviera française a demandé sa fusion avec la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur,

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet a pris le 24 septembre 2009 un arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur résultant de sa fusion avec la Communauté d'agglomération de la Riviera française,

CONSIDERANT qu'un projet de statuts était annexé à l'arrêté précité,

CONSIDERANT que notre conseil municipal s'est prononcé par délibération de ce jour sur le projet de périmètre de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur résultant de sa fusion avec la Communauté d'agglomération de la Riviera française,

CONSIDERANT qu'il est proposé à notre conseil municipal de se prononcer sur le projet de statuts annexé à l'arrêté précité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°/ - Le Conseil municipal s'est prononcé sur le projet de statuts de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur résultant de sa fusion avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera française

2°/ - AUTORISE monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

PAR :

28 VOIX POUR : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, CARRE, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, MONROLIN, SCOTTO, DWERNICKI.

01 CONTRE : Monsieur LEFEVRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI